



GROUPE DES PORTES DE LA DOMBES

<https://sites.sgdfr.fr/portes-de-la-dombes>

Informations d'Adhésion 2022/2023

Invités :

Pour les nouveaux, il y a la possibilité d'une inscription en « invité » pour 2 mois maximum. Cela permet aux jeunes de se faire une idée de ce qu'est concrètement le scoutisme sans engager de frais. La participation « invité » aux frais pour un week-end campé est de 15€ et de 8€ pour la journée.

- Critères de priorité des nouvelles adhésions :

Les réinscriptions sont prioritaires aux nouvelles demandes.

Dans le cas d'une nouvelle demande d'adhésion où le nombre de demande serait plus important que notre capacité d'accueil, il est établi ci-dessous des critères de priorisation si taux d'encadrement est insuffisant (max 25 jeunes par unités).

- 1- Fratrie
- 2- Sur la liste d'attente depuis plusieurs années
- 3- Pour les louveteaux, ceux qui entrent en 3^{ème} année
- 4- Par ordre de contact

- Frais Adhésion, de fonctionnement et de participations aux activités du groupe :

Les **Frais d'adhésion au Scouts & Guides de France** est fonction du quotient familial et dégressif suivant le nombre d'enfants inscrits : $QF = (\text{revenu fiscal})/(\text{nombre de parts})$. Cette cotisation est intégralement reversée au mouvement.

- QF 1 < 9600 € : **24€** d'adhésion
- QF 2 de 9601 € à 16800€ : **59€** d'adhésion
- QF 3 de 16801€ à 26400€ : **105€** d'adhésion
- QF 4 > 26401 € : **140€** d'adhésion

- Une participation aux **frais de fonctionnement** du groupe Les Portes de la Dombes (participation aux frais de formation de la maîtrise, à l'achat de matériel pour les camps, les activités et les frais pédagogiques) est de **10€** par jeune et par an.

Nous acceptons les bons CAF pour les séjours en camp et en aucun cas le montant doit être un frein pour nous rejoindre. Des mécanismes de solidarité sont mise en place. N'hésitez pas à en parler au responsable du groupe.

Une activité Vente de Calendriers sera organisée le 3^{ème} WE d'octobre (14 & 15 Octobre) ou le 4^{ème} WE d'octobre (22 et 23 Octobre) pour toutes les unités à la sortie de la messe et sur les marchés (Rillieux, Sathonay, Mriribel, Beynost...) pour financer le reste des activités et des frais de fonctionnements.

- Une **provision de participation aux activités** sera demandée par le versement d'**une cotisation trimestrielle** pour financer les sorties et les week-end campés d'unité et de groupe. *Payable par chèque en début d'année lors de la réunion des parents*

Louveteaux & Jeannettes : A définir en fonction du planning des activités

Scouts & Guides : A définir en fonction du planning des activités

Pionniers & Caravelles : A définir en fonction du planning des activités

Les chèques seront encaissés au cours de l'année au : 15 Novembre, 15 mars et 15 juin.

Les sommes non dépensées seront affectées au financement du camp d'été du jeune.

Les chèques (à l'ordre SGDF) et/ou Chèques-vacances sont acceptés pour régler l'adhésion et les frais.

Indiquer au dos des chèques le nom de l'enfant et les mettre dans une enveloppe pour les trésoriers.

L'ensemble des frais d'adhésion et de participation aux frais de fonctionnement est à régler par chèque le jour de l'inscription lors du week-end de rentrée des 24 et 25 Septembre à l'ordre de SGDF Les Portes de la Dombes.

- La tenue :

Il est demandé au jeune de porter une chemise, un foulard et de coudres les insignes représentatifs du groupe des Portes de la Dombes.

- 32€ la chemise
- 10€ les écussons

Pour les foulards, le 1^{er} foulard est offert, 5€ si besoin d'un nouveau.

Pour les chemises, une commande groupée a lieu jusqu'au 31 octobre. Il faut alors en faire la demande par mail en précisant la taille, la couleur et le nom du jeune aux trésorières du groupe : Alexandra Dumas : alexandra.dumas@sfr.fr et Nathalie Schaffauser : familleschaffauser@yahoo.fr

Il est également possible d'acheter une chemise d'occasion à la bourse aux chemises qui a lieu lors du week-end de Rentrée en fonction des disponibilités ou sur les sites internet comme Le Bon Coin ou Vinted.

La chemise et le foulard sont obligatoires à toutes les activités de groupe